

Au péril de la complexité

Le casse-tête de la réforme des règles budgétaires européennes

Les futures règles ne pourront pas être à la fois simples et adaptées à la situation de chaque pays

Mécomptes publics,
François Ecalle

Les projets de réforme des règles budgétaires européennes s'appuient souvent sur deux constats qui conduisent à fixer deux objectifs.

En premier lieu, il est observé que ces règles doivent assurer la soutenabilité des dettes publiques et que cette soutenabilité dépend elle-même de facteurs spécifiques à chaque pays et à chaque période. En conséquence, leur réforme devrait avoir pour premier objectif de leur donner une flexibilité suffisante pour les adapter à la situation de chaque pays.

“Ces règles doivent assurer la soutenabilité des dettes publiques et que cette soutenabilité dépend elle-même de facteurs spécifiques à chaque pays et à chaque période.”

En deuxième lieu, il est constaté que ces règles sont devenues très complexes, voire incompréhensibles. Aux critères initiaux relatifs au déficit et à la dette publics se sont en effet ajoutés, par exemple, des critères relatifs au “solde structurel” et à “l'effort structurel”. Le deuxième objectif de la réforme devrait donc être la simplification.

Comment faire simple ?

La conjugaison de ces deux objectifs, adaptabilité et simplification, conduit généralement à recommander de remplacer les règles actuelles par une règle d'évolution des dépenses publiques, supposée simple, dont le taux de croissance serait adapté à la situation de chaque pays.

Le problème est de savoir comment serait fixé ce taux de croissance des dépenses. Une solution parfois avancée pourrait être d'en confier le soin à un comité d'experts, ou à la Commission européenne, qui s'appuierait sur une analyse technique de la soutenabilité de la dette de chaque pays. Cependant, les méthodes d'analyse de la soutenabilité ne sont compréhensibles que par des experts (et encore !) et sont intrinsèquement fragiles, donc contestables. Il est irréaliste de penser que les gouvernements et les parlements accepteront de respecter des plafonds annuels de dépenses publiques fixés dans ces conditions.

“Pour que les objectifs de dépenses assignés aux États ne soient pas considérés comme discriminatoires, il faudra donc inscrire dans le pacte de stabilité et de croissance des arbres de décision et des systèmes de pondération dont la complexité pourrait être bien plus grande que celle des règles actuelles”

Le pacte de stabilité et de croissance devra donc préciser les critères sur la base desquels seront fixés les taux de croissance des dépenses publiques et on retrouvera certainement quelques critères bien connus : le niveau de la dette publique, la croissance potentielle du PIB, le niveau du solde structurel, les investissements publics (notamment ceux qui favorisent la lutte contre le changement climatique), l'impact budgétaire des mesures fiscales annoncées etc.

Afficher de multiples critères dans le pacte sans expliquer comment ils doivent être articulés et pondérés risque de conduire à des décisions arbitraires et rapidement contestées par les gouvernements qui voudront mener une politique différente. Pour que les objectifs de dépenses assignés aux États membres de la zone euro ne soient pas considérés comme discriminatoires, il faudra donc inscrire dans le pacte de stabilité et de croissance des arbres de décision et des systèmes de pondération dont la complexité pourrait être bien plus grande que celle des règles actuelles.

Les futures règles budgétaires ne pourront donc pas être à la fois simples et adaptées à la situation de chaque pays.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalé.

A lire également

[Mécomptes publics – les chroniques de François Ecalé](#)